



Compte-rendu de la 2^{ème} réunion du Comité d'Organisation du Meeting National 4H Saint-Egrève

Mardi 12 mars 2019 à 20h30

Présents : Marie-Hélène Gonon, Victor Allibert, Jean-Roch Aubertein, William Blaecke, Paul Chometon, Yannick Daniélou, Sophie Hubaut, Alain Kerspren et Pierre Ruef.

1- Reconfiguration de la journée en 2 meetings distincts.

- Lors de la réunion de Coordination des meetings inscrits au circuit national de la FFA qui s'est déroulée le 26 février, les meetings candidats au label national à thème ayant inscrit des épreuves hors du thème se sont vu refuser ce label.
- Après échanges avec Eric Albert, Président du groupe meeting de la FFA, il a été convenu que le Meeting 4H Saint-Egrève bénéficierait de ce label national à thème si les épreuves hors du thème étaient extraites et faisaient l'objet d'un 2^e meeting n'apparaissant pas dans la communication relative au circuit national des meetings de la FFA.
- > **Décisions** du Comité d'Organisation du Meeting 4H Saint-Egrève, validées par le Bureau USSE Athlétisme réuni le mercredi 13 mars :
 - Séparer les 2 meetings et **conserver le label national à thème**.
 - Faire des séries puis finale pour le 100m haies femmes et le 110m haies hommes (sans label national).
 - Recruter une équipe de 25 personnes pour manipuler les haies, chacun sachant exactement ce qu'il doit faire précisément et à quel moment. Une répétition sera organisée une semaine avant le meeting.
 - Pour faciliter ces manipulations acheter 6 chariots de plus (commande DIMA 131,40 € par Jean-Roch) pour en avoir 10 au total.
 - Le **programme** prévisionnel du Meeting 4H devient le suivant :
 - 13h/14h15 : séries de 110m haies hommes puis 100m haies femmes
 - 14h30/16h30 : finales directes de 400m haies femmes puis hommes
 - 16h45/17h : finales de 110m haies hommes puis 100m haies femmes

2- Règlement du Meeting National 4H Saint-Egrève.

Modifications à apporter au règlement de l'édition 2018 (Yannick) :

- Les **primes de podium** passent à 400, 300 et 200€.
- Respecter le cahier des charges des meetings nationaux à thème de la FFA pour ce qui concerne les **indemnisations des déplacements** pour les 8 meilleurs temps des 3 épreuves à label national :
 - tarif SNCF 2^e classe ou billet d'avion économique
 - frais kilométriques selon la circulaire financière de la FFA se rapportant aux déplacements des athlètes.
- L'indemnisation au forfait par zones de provenance et donc sans justificatifs correspondants, pratiquée en 2018, a l'avantage de la simplicité mais pose problème au niveau des contrôles auxquels la comptabilité de l'USSE peut avoir à faire face.
- Bien formuler que cette année les indemnisations se feront **sur justificatifs** et une fois qu'ils auront été reçus, soit sur place soit après le meeting. Prévoir sur le site web du meeting la possibilité de renseigner les informations relatives au transport et de télécharger des justificatifs.

- La prise en charge de l'**hébergement** la veille du meeting a d'abord été adoptée pour mettre en place une présentation et soirée avec les athlètes puis abandonnée suite au surcoût lié à la 3^e épreuve nationale. Le cahier des charges de la FFA laisse ce point à la négociation entre organisateurs et athlètes/agents. Dans le règlement figurera l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement la veille du meeting pour les 8 meilleurs temps de chacune des 3 épreuves nationales, pour un montant maximal total de 200 € par athlète.

- Choix de l'**hôtel Campanile Grenoble Nord** pour l'hébergement des athlètes, du fait du lot offert et de la mise à disposition possible d'une salle pour une animation en début de soirée.

- Les **repas** de dimanche midi et de samedi soir si mis en place seront à charge de l'organisation.

- La **navette Valence/Saint-Egrève** pour transférer des athlètes du Meeting EAP Valence du 1^{er} au Meeting 4H du 2 se fera soit samedi en soirée soit dimanche matin selon les horaires des courses de haies à Valence. Le **point presse** se déroulera samedi soir ou dimanche en fin de matinée en fonction de la présence des athlètes. Compter 160,00 € AR pour le minibus, à partager avec l'organisation du Meeting de Valence.

- **Minimas** : les 69"99 positionnés sur le 400m haies femmes correspondent à la 385^e performance française au bilan 2018. Pour le 100m haies femmes il est décidé de positionner 16"45, 400^e performance française au bilan 2018.

- Faire mention des 300,00 € au **record du meeting** sur les 400m haies hommes et femmes.

3- Communication.

- Réaliser un **visuel** (Sophie) à déposer dans un premier temps sur la page du challenge des meetings d'athlétisme de la région Auvergne Rhône-Alpes (site web de la ligue AURA) et sur nos supports internet. Ce visuel migrera progressivement vers l'affiche et la 1^{ère} page du flyer par ajout de logos de partenaires (les envoyer à Sophie).

- **Site web** et **page Facebook** du meeting (Yannick): mettre en place les informations, le règlement et le formulaire d'inscription. Annoncer ces différentes étapes sur la page Facebook du meeting. Mettre Sophie également administratrice de la page Facebook.

- **Invitation aux athlètes**, coachs, agents et clubs : préparer un texte (Sophie) et collecter les adresses mail pour envoi (Yannick).

- **Annonce sur panneaux lumineux** : pas urgent car l'information passera seulement 2 semaines avant le meeting. A décaler dans le planning à avril. Convention à passer avec la ville. Récupérer le document et faire une proposition pour la prochaine réunion du CO (Marie-Hélène).

- Relais sur les **autres supports de la ville** (journal municipal ou supplément, site web, page Facebook). Voir avec la mairie via l'USSE (Yannick).

- **1^{ère} communication dans la presse** : faire une proposition de texte et contacter l'USSE sur le mode opératoire.

4- Point sur les démarches de sponsoring.

- **Krys** (Marie-Hélène) : Mme Monti-Bapst est ok sur le principe d'un soutien financier au meeting, somme à voir. Dans le cadre de la démarche qu'elle a engagée vis-à-vis de l'USSE sur les lunettes de sport, proposition à lui faire de les présenter sur un stand à l'occasion du meeting.

- **Hôtel Arena** (Pierre) : Changement de propriétaire et de gérant. Pas de sponsoring cette année. Prix aux athlètes : 49 à 55 € selon le type de chambre.

- **Hôtel Campanile Grenoble Nord** (Pierre) : pas de sponsoring mais tarif aux sportifs de 49€ toutes chambres, petit déjeuner à 5€, 1 lot à tirer au sort (repas pour 2 personnes) et la possibilité de mettre à disposition une salle pour un point presse. **Choix de cet hôtel.**

- **Les chocolats d'Isa** (Marie-Hélène): proposition de 20% de remise au club sur une commande de chocolats pour Pâques. Envoyer notre logo et une date limite de commande à faire figurer sur leur flyer que nous diffuserions pour commandes avec réception des chocolats avant les vacances de Pâques. Des lots seront également donnés pour la tombola du meeting. Accord. Marie-Hélène met en œuvre et Yannick fait l'annonce aux licenciés.

- **Garage du Dauphiné** (Marie-Hélène) : don de 100,00 €.

- Sophie propose de contacter **Terre de Running**.
- Yannick doit contacter **Vicat**.
- **Biocoop** : si le prêt du véhicule frigorifique est reconduit c'est équivalent à un don de 150,00 € et donc leur logo doit figurer sur les supports internet du meeting. Au passage la présence de leur véhicule sur le meeting est équivalent à une affiche en terme d'exposition.

5- Autres points du planning de février/mars.

- **Demandes de subventions** aux collectivités (Yannick) : Sophie propose son aide.
- **Pré-réservation de chambres** à l'hôtel Campanile : Pierre (+ voir le prix en fonction du nombre).
- **Juges** : il faut 2 starters pour le meeting. On a 1 fédéral, il faut en recruter un 2^e (William). Il faut également 10 juges de haies. Alain K. va le proposer aux 5 personnes candidates aux formations de juge.
- **Navettes Valence/Saint-Egrève** : contacter l'organisateur du Meeting EAP de Valence (Yannick).
- **Sonorisation/animation** : contacter Marc Animation. Le mail envoyé par Fabien Loirat le 26 février n'a pas eu de suite. William relance.
- **Invitation des VIP** : Sophie va proposer un carton d'invitation.
- Demandes complémentaires au **SIVOM du Néron** et à la **mairie de Saint-Egrève** : 9 coupes et un apéritif (Pierre) ainsi que voir les possibilités en matière de balisage (Yannick).
- **Mail aux licenciés** (Yannick) : les solliciter pour avoir 25 manipulateurs de haies, 10 juges de haies, une présence importante au montage et au démontage et également pour solliciter des dons (avec en retour un reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général, CERFA n°1158003, pour déduction fiscale à hauteur de 66% du montant).
- **Récupération des subventions 2018** (Yannick) : le **budget de l'édition 2018** est présenté avec un excédent de 323,42 € (Dépenses : 6351,92 € et recettes : 6675,34 €). Accord (et ensuite du Bureau de la section) qui boucle le dossier 2018 et permet d'engager la procédure de perception des subventions 2018 (Région Auvergne Rhône-Alpes : 800,00 € et département de l'Isère : 1200,00 €).

Yannick Daniélou – version du 1^{er} avril 2019